

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne
Arrondissement de Reims
Commune de Gueux

COMPTE - RENDU

Commune de Gueux

Conseil municipal DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à vingt heures, les Participants du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur le Maire, adressée le 01/07/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de participants dont le conseil doit être composé : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présidence : Jean-Pierre RONSEAUX, Maire

Etaient présents :

BISTER Gaëtan	MOUZON Patrick
DEVULDER Laetitia	PREVOST Frédérique
HOURLIER Brigitte	RONSEAUX Jean-Pierre
LAHAYE Pascale	SAMAIN Frédéric
MARIE Jacques	TROYON Magalie
MARTINS Catherine	VIGOUR Nicolas

Mandat de procuration : COLZY Hélène par HOURLIER Brigitte, DEGODET Laurent par SAMAIN Frédéric, LEROY Denis par MOUZON Patrick, BOUDILLET Thierry par RONSEAUX Jean-Pierre, MORETTI Marie par DEVULDER Laetitia, SOUCHON Pierre-François par BISTER Gaëtan.

Absente : PORTELETTE Florence.

Secrétaire de séance : Madame HOURLIER Brigitte.

Participants présents..... 12
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absente..... 1
Votants..... 18

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame HOUILLIER Brigitte est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du 8 juin 2021 est lu et approuvé par 18 voix pour
La séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter une délibération l'autorisant à signer une convention de financement avec l'Académie de Région pour subventionner l'équipement numérique de l'école élémentaire.

I. DELIBERATIONS

DE 07 2021 - 52 - Demande de numérotation parcelles terrains COMPAS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	18	18	0	0	0

Vu le Code général des Collectivités territoriales, ses articles L2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de déclaration préalable pour division déposée en mairie le 29 janvier 2019 par la SARL SWAT enregistrée sous le numéro DP05128219K004,
Vu la demande présentée par Mr et Mme TRITSCH Alexis et Charlène,
Vu le plan de division joint,

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter aux parcelles issues de la division les adresses suivantes :

- **Lot 1 : 1 bis Route de Rosnay**
- **Lot 2 bis : 1 Route de Rosnay**
- **Lot 2 : 54 bis rue des Sablons**
- **Lot déjà bâti : 56 rue des Sablons**

51390 GUEUX ;

Le conseil précise qu'une nouvelle signalétique de rue indiquant les numéros 54 bis et 56 rue des Sablons sera apposée aux endroits appropriés.

Arrivée de Madame Florence PORTELETTE à 20h30.

DE 07 2021 - 53 - Autorisation pour signature des avenants pour les travaux du pôle Football

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires, à savoir :

- pour le lot 01 VRD ESPACES-VERTS : IDVERDE- SOLOTRA, accès et traitement de sols concernant l'accès au parking de chantier, plus réalisation d'une voirie d'accès au terrain de football, pour un montant de 138 512.31 € HT représentant 10.92 % du montant initial du marché
- pour le lot 12 ELECTRICITE : EIFFAGE, ajout d'éclairage sur la voie d'accès aux terrains de football pour un montant de 11 569.74 € HT représentant 5.79 % du montant initial du marché.
- pour le lot 4 ETANCHEITE : SOPREMA, pour un montant de 3 892.65 € HT sécurisation permanente du vestiaire (support béton), fourniture et pose d'une ligne de vie en alu selon la demande de l'APAVE conforme à la norme EN 795.

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes,

Vu l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 LOT 01 VRD ESPACES VERTS (IDVERDE-SOLOTRA) pour un montant de **138 512.31 € HT**, représentant 10.92 % du montant du marché initial (selon avenant en annexe).
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 LOT12 ELECTRICITE (EIFFAGE) pour un montant de **11 569.74 € HT** représentant 5.79 % du montant du marché initial
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 LOT 4 ETANCHEITE (SOPREMA) pour un montant de **3 892.65 € HT** représentant 7.17 % du montant du marché initial.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à leur signature.

DE 07 2021 - 54 - Autorisation pour signature d'un avenant pour les travaux des cellules commerciales

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires, à savoir :

- suppression des grilles de ventilation (moins-value)
- suppression des gâches électriques et des barillets (moins-value)
- ajout d'habillages aluminium en partie haute intérieure sur des murs rideaux (plus -value).

La plus-value annule les moins-values.

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes,
Vu l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 19 voix pour,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES *Fréchin* pour un montant de **0 € HT**, représentant 0 % du montant du marché initial (selon avenant en annexe).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

DE 07 2021 - 55 - Choix de l'entreprise pour les travaux de réaménagement de l'Avenue de Reims

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	19	19	0	0	0

La consultation a été lancée sous forme de Procédure Adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique.

Le marché est composé d'un lot unique, Lot 01 –VRD, et concerne la requalification Voirie réseaux Divers (VRD) de l'Avenue de Reims (RD 27).

Date d'envoi à la publication : lundi 17 mai 2021

Date limite de remise des offres : vendredi 11 Juin 2021 à 12h.

Date d'ouverture des plis : lundi 14 juin 2021 à 10 h.

L'estimation du maître d'œuvre est de 240 991.00 € HT.

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues aux articles R2152-6 à 2152-8 du Code de la Commande Publique. L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères énoncés ci-après suivant la pondération indiquée avec une notation sur 100.

Le prix, critère noté sur 60 points sur 100, est pondéré à 60%.

La valeur technique, critère noté sur 30 points sur 100, est pondérée à 30 %.

Le délai, critère noté sur 10 points, est pondéré à 10%.

Une analyse des offres a été réalisée lors de la réunion de la commission le 28 juin dernier après une phase de négociation avec les deux premiers candidats, qui n'ont reformulé aucune nouvelle proposition financière.

Il en ressort que l'offre la plus intéressante, inférieure de près de 7.5 % par rapport à cette estimation, est produite par l'entreprise RAMERY TP pour un montant de 222 740.20 € HT.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse et des propositions de la commission MAPA,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider le choix de la commission **et d'attribuer** le marché de travaux de requalification VRD de l'avenue de Reims à l'entreprise **RAMERY** pour un montant de travaux de 222 740.20 € HT soit 267 288.24 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'affaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire précise que les travaux consistent en un réaménagement des trottoirs, la création de places de parking, la création d'une piste cyclable et d'une sente qui amènera jusqu'aux Terres du Circuit. Les travaux démarreront le 15 juillet 2021 pour se terminer fin août avec mise en place d'une déviation.

DE 07 2021 - 56 – Vote du taux de promotion pour le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La présente délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. (Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante).

**Suite à la séance du Comité technique du 1^{er} juillet 2021,
Considérant l'avis favorable du CDG 51**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux de promotion suivant pour la procédure d'avancement dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX (en %)
Catégorie C3	ATSEM principal de 1ère classe	100 %

DE 07 2021 - 57 - Autorisation de signature pour le bail commercial avec CARREFOUR

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	19	19	0	0	0

Vu les dispositions de l'article L145-1 et suivants du code du commerce,

Vu la proposition de promesse de bail commercial rédigée par l'Office Notarial de Gueux concernant un bâtiment à construire sur la parcelle ZN 304,

Considérant la délibération n° 092019-47 adoptant le projet de promesse de bail commercial et autorisant Monsieur le Maire à le signer,

Considérant la copie exécutoire de ladite promesse de bail du **23 décembre 2019**,

Considérant que les conditions essentielles sont respectées par les 2 parties avant la signature du bail à venir,

Considérant l'état des lieux dressé par Maître TEMPLIER le 28 juin 2021,

Le conseil municipal DECIDE par 19 voix pour,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la prise d'effet du bail commercial avec l'enseigne CARREFOUR pour occuper une cellule commerciale de 428 m2 dont 242 m2 de surface de vente, moyennant un loyer annuel de 25 000.00 € hors taxe et hors charge, pour un bail consenti d'une durée de 9 ans.

DE 072021 - 58 - Autorisation de signature pour les conventions avec MARNE AGENCE et ARTHUR LOYD

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au dernier conseil il a consulté des cabinets de gestion immobilière afin de leur confier la gestion des locations d'une cellule commerciale du bâtiment C et de 3 cellules du bâtiment B.

- Celle située, au 4 C place du Cèdre (cellule de 200m² environ) pour un usage commercial, pour une durée de bail de 3, 6 ou 9 ans, avec des honoraires à la charge du locataire à hauteur de 20 % TTC du loyer annuel hors charge et à hauteur de 10 % TTC du loyer annuel hors charge pour le bailleur est confiée à la gestion de MARNE AGENCE.
- les 3 autres cellules, situées au 4 B place du Cèdre, pour une durée de bail de 3, 6, 9 ans, avec des honoraires à la charge du locataire à hauteur de 15 % HT du loyer annuel hors charge et à hauteur de 15 % HT du loyer annuel hors charge.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat de location non exclusif avec MARNE AGENCE et avec le cabinet ARTHUR LOYD

DE 072021 - 59 - Autorisation de signature pour convention avec Grand Reims pour diagnostic archéologique pour le lotissement le Moulin a vent

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du projet de réalisation du Lotissement le Moulin à Vent, un arrêté portant prescription d'un diagnostic archéologique a été pris par la préfecture de la Région Grand Est (service de la DRAC).

Afin de mettre en œuvre ce diagnostic, le code du patrimoine prévoit que la commune établisse une convention avec le service archéologique de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention entre les services archéologiques de la Communauté urbaine du Grand Reims et la collectivité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il précise que le coût de cette mission (fouille + rebouchage) s'élève à 19 950 € HT plus 2 139 € HT (pose et dépose des barrières), pour laquelle les crédits ont été portés au budget 2021 du Lotissement le Moulin à vent.

DE 072021 - 60 - Autorisation de signature de la convention avec le service DEA du Grand Reims pour occuper le local de l'ancienne base technique

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire précise aux conseillers qu'il a effectué une visite des locaux en compagnie du service de la DEA du Grand Reims. Suite à cette visite, des aménagements et des travaux de rafraichissements ont été demandés.

Le projet de convention rédigé par le service de la DEA du Grand Reims indiquait un montant de loyer de 40 000 € hors taxe et hors charge. Les services des domaines, sollicités par la suite, ont estimé le montant de la location à 42 000 € hors taxe et hors charge.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,
et après en avoir délibéré par 19 voix pour ,
le conseil municipal DECIDE :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention de location de l'immeuble sis à Gueux au 16 rue de la Fosse Chenevière,
- de **FIXER** le montant annuel du loyer à **42 000 €** hors taxe et hors charge,
- de **PROCEDER** à la mise en location à compter du 1er octobre 2021 pour une durée de 5 ans, avec une périodicité trimestrielle à terme échu et une première échéance au 31 décembre 2021.

DE 072021 - 61 - Autorisation de signature de convention de financement : appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	19	19	0	0	0

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à l'appel à projet lancé pour un socle numérique dans les écoles élémentaires par le biais du plan de relance numérique 2020-2022, l'équipement numérique de l'école élémentaire de Gueux a été retenu.

Il précise que pour un montant de dépenses de 21 331 € TTC (équipement et mise en service, et formations), le financement accordé sera 5386 € en plus des 5879 € accordé par l'état avec la DETR.

Une convention de financement doit être établie entre la collectivité et l'Académie de Région. Monsieur RONSEAUX demande à l'assemblée de bien vouloir lui donner l'autorisation de signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par 19 voix pour,

Le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement avec l'académie de Région pour l'appel à projet lancé dans le cadre du socle numérique des écoles élémentaires 2020-2022.

II . INFORMATIONS

- **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU ASSOCIATION FONCIERE GUEUX VRIGNY**

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 8 membres (non compris les membres de droit à savoir Maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires, ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions de remembrement).

Les propriétaires dans le périmètre de remembrement, figurant sur la première moitié de la liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- Vincent PREVOST (Gueux)
- Raymond COUSINA (Gueux)
- Dominique LELARGE (Vrigny)
- Olivier SUPPLY (Vrigny)

Les propriétaires dans le périmètre de remembrement figurant sur la deuxième moitié de la liste sont proposés à la désignation du Conseil municipal de Vrigny, et du conseil municipal de Gueux :

- Thierry PONCELET
- Christophe SAUVAGE
- Alain TROUSSET
- Marie-Liesse BOQUET

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre des travaux de construction du pôle football, il a engagé une discussion avec le Président de l'AF pour procéder à une reprise par la commune du chemin longeant les bassins.

PRESENTATION DU SONDAGE « LA POSTE »

Suite à la dernière réunion de conseil, un sondage a été élaboré par les élus. Madame Brigitte HOURLIER présente le sondage au conseil.

Solution 1 : la poste reste ouverte et réduit ses horaires à 12h. Le Carré Pro est maintenu.

Solution 2 : la poste ferme et la commune prend en charge le service selon les horaires de la Mairie. Le Carré Pro est maintenu.

III . QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur location des cellules commerciales : Monsieur Jean-Pierre RONSEaux**
Bâtiment A : une cellule bail signé avec CARREFOUR
Bâtiment B : 3 cellules. Une cellule est occupée par un compromis de bail signé avec une épicerie Italienne / Pizzeria. Les deux autres cellules sont en négociation.
Bâtiment C : une cellule encore libre.
- **Retour sur Conseils d'écoles, de collège et AG de la MARPA : Madame Brigitte HOURLIER**
(cf comptes rendus joints)
- **Retour sur conseil communautaire du 24 juin 2021 : Monsieur Jean-Pierre RONSEaux**
Le projet de territoire a été exposé par Madame Catherine VAUTRIN.
Le compte administratif 2020 a été présenté : le Grand Reims résorbe ses emprunts.
- **Point sur réunion avec les Associations sportives occupant le Complexe sportif :**
Madame Pascale LAHAYE indique que les demandes des associations sont en étude, afin d'en établir un planning d'occupation pour le complexe sportif et la salle des aînés (rappel : le gymnase de l'école élémentaire peut accueillir certaines associations afin de les aider à mettre en place leurs activités, les travaux ne se dérouleront pas avant la rentrée 2022/2023).
- **AG du Football : Madame Pascale LAHAYE**
(cf compte rendu joint).
- **AG ESCALES : Madame Pascale LAHAYE**
L'association gère 16 ateliers différents et Madame LAHAYE est en attente du planning des activités.
- **Fête patronale :**
Avant l'installation de la Fête, un état de la fragilité ou non des arbres devra être établi afin de ne prendre aucun risque sur le plan sécurité.
- **Commissions :**
Monsieur le Maire demande la programmation d'une réunion minimum par trimestre à l'initiative du rapporteur qui rendra compte de ses réflexions en séance de conseil municipal.

Dates des prochains conseils : 14 septembre 2021, 12 octobre 2021, 16 novembre 2021, 7 décembre 2021.

Commune de Gueux

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 06/07/2021

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DE202152	Demande de numérotation parcelles terrains COMPAS
DE202153	Autorisation signature Avenants Football
DE202154	Autorisation signature avenant cellules commerciales
DE202155	Choix de l'entreprise pour les travaux de réaménagement de l'Avenue de Reims
DE202156	Taux de promotion grade ATSEM
DE202157	Autorisation de signature pour le bail commercial avec CARREFOUR
DE202158	Autorisation de signature pour conventions avec MARNE AGENCE et ARTHUR LOYD
DE202159	Autorisation de signature pour convention avec Grand Reims pour diagnostic archéologique pour le lotissement le Moulin a vent
DE202160	Autorisation de signature de convention avec le service DEA du Grand Reims pour occuper le local de l'ancienne base technique
DE202161	Autorisation de signature convention de financement pour le plan de relance numérique

Séance close à 22h25